PROCES-VERBAL-COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize
le : trente et un mars
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016

Présents : MM. VILLETTE Séverine, GUILLEC Eric, BOYENVAL Brigitte, CELSE Jean-Claude, GIRAUD Philippe, CASCANT Mélanie, OLLIVIER Christian, SOLER Béatrice, CIGANA Marie, GOBERT Michel, REY-BROT Damien, CAVASSE Isabelle, GURNARI Elsa (absent à compter de la délibération n°16-31) et SILVE Didier.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur PESCE Robert à Madame VILLETTE Séverine
Madame MARTIN Agnès à Monsieur CELSE Jean-Claude
Monsieur SIMONI Jean-Jacques à Madame WANIART Anne-Marie
Madame MARCELLINO Anne-Marie à Monsieur GOBERT Michel
Monsieur AUDIFFREN Henri à Monsieur GIRAUD Philippe
Monsieur BERNE Hervé à Madame CIGANA Marie
Madame GURNARI Elsa à Madame CAVASSE Isabelle à compter de la délibération n°16-31
Absents
Madame Siriane VARINOT
Monsieur MARDELLE Thierry
Secrétaire de séance : Madame Elsa GURNARI puis Séverine VILLETTE à compter de la délibération n°16-31

Ouverture de la séance : 18h30

***

Le Procès-verbal-Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 10 mars 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

***

Lecture des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT depuis le Conseil municipal du 10 mars 2016

***

Honoraires
LLC – Dossier Arcade Sud Immobilier - Facture 2 125.20 €, payée le 21 mars 2016 (mémoire).

Domaine public
Transfert de domanialité portant déclassement de la voirie départementale d'une section de la RD89 (longueur d'environ 300 m), pour son classement dans la voirie communale.

Commande publique
Attribution de MAPA : travaux de sécurisation et d'aménagement de la route de la Mort du Luc, le 17 février 2016 à la Société Eurovia Méditerranée 83600 Fréjus pour un montant de 404 000 € HT + option 1 : 10 000 €.

***

1 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, présente le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2015.

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés,

-DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Sous la présidence de Séverine VILLETTE, Adjointe au Maire,
Anne-Marie WANIART présente le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes	6 781 885,76 €
Dépenses	5 355 127,93 €
Excédent de clôture 2015	1 426 757,83 €
Résultat reporté 2014	3 822 062,20 €
Part affectée à l'investissement	1 250 000,00 €
TOTAL RESULTAT FONCTIONNEMENT	3 998 820,03 €

INVESTISSEMENT

Recettes	1 818 645,35 €
Dépenses	699 391,42 €
Excédent clôture 2015	1 119 253,93 €
Résultat reporté 2014	472 109,80 €
TOTAL RESULTAT INVESTISSEMENT	1 591 363,73 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	5 590 183,76 €

Restes à réaliser en dépenses	149 489,72 €
Restes à réaliser en recettes	///

Didier SILVE : Je vous avais fait remarquer le différentiel en commission des finances de 400 000 € qui était passé inaperçu. Pour ce Compte administratif, je constate que pour 100 € inscrits en Fonctionnement vous dépensez 60 €; en Investissement, pour 100 vous dépensez 38 €. Il y a à créer des services ou à créer de la richesse. Le contribuable peut regretter ces faibles dépenses. Ce n'est pas de la prévision mais de l'hyperprévision. 60% des dépenses d'investissement que l'on nous fait voter est non réalisé. Je n'ai eu qu'aujourd'hui la feuille des taxes. On va rendre au contribuable ce qu'on n'aura pas dépensé.
Je suis content de voir que l'on va lisser l'augmentation des taxes de la Communauté de Communes pour les ménages. La Caisse des dépôts propose des comptes rémunérateurs. Avec des taux à 1,9 %, c'est ridicule de thésauriser. Mais c'est un plaisir et non un déplaisir. C'est de l'hyperéconomie. Nous économisons trop. J'aimerai qu'on me réponde.

Anne-Marie WANIART : Mais je vais vous répondre.

Didier SILVE : Il faudrait peut-être augmenter la stratégie de sécurité. Je comprends toutes les difficultés en matière de management de police ; Il serait bien de sécuriser les parkings pour les restaurateurs.

Anne-Marie WANIART : L'excédent est très important car nous avons épargné afin de pouvoir engager de gros projets sans endetter les générations futures. Ne serait-ce qu'un niveau de la jonction vieux village/nouveau village, nous avons aujourd'hui les moyens d'engager une refonte des stationnements, de la circulation, des trottoirs et de la collecte des déchets.
Plus encore, nous souhaitons sécuriser nos transports scolaires en organisant une pose/dépose en dehors du village mais à proximité immédiate pour libérer l'entrée et la sortie des écoles.
Le projet de bâtiment durable pour l'office municipal de tourisme a pris quant à lui pris du retard puisque nous avons dû faire marche arrière sur notre premier choix d'implantation (prix d'un bâti largement trop élevé par rapport à l'estimation des domaines).

Didier SILVE : Nous ne sommes pas là pour parler du budget mais du compte administratif.

Anne-Marie WANIART : Mais c'est bien ce dont nous parlons puisque si nous n'avons pas dépensé l'argent hier, c'est pour le dépenser demain.

Didier SILVE : Vous avez la possibilité d'engager des projets pluriannuels. Et vu la difficulté d'engager des travaux avec la commande publique, vous n'aurez pas dépensé 1ct d'ici décembre.
Je ne reviens pas sur l'absence de feuille. Je suis très heureux d'avoir demandé une baisse d'impôt. Vous le faites enfin. Le contribuable vous dit merci.

Anne-Marie WANIART : Dépenser pour dépenser n'est pas une bonne chose. Nous minimisons nos dépenses de fonctionnement. Les dotations sont entrain de baisser. Nous allons continuer à nous autofinancer.

Didier SILVE : Ce n'est pas une erreur de gestion d'emprunter. Mobilisez cet argent en bons du trésor à 6 mois plutôt que de les garder.

Anne-Marie WANIART : Il me semble que les placements pour les collectivités sont particulièrement encadrés à ce que nous avions vu avec la Trésorerie il y a peu encore. De plus, nous avons beaucoup de projets sur les sites de Caruby (nouveau centre aéré, villas et local associatif dans les anciens espaces dits de l'Os et l'arrête. Et je préfère ne pas avoir à augmenter les impôts dans l'avenir.

Damien REY-BROT : Effectivement, ces résultats, nous sommes les seuls à les avoir dans le Golfe. Félicitations. Nous sommes assis sur un trésor. Depuis 2 ans, beaucoup nous envient.

Anne-Marie WANIART : Ce n'est pas facile d'engager des projets.

Damien REY-BROT : On peut s'estimer heureux face à des résultats exceptionnels.

Didier SILVE : c'est du surnaturel budgétaire.

Séverine VILLETTE : Si personne n'a d'autres questions, nous allons passer au vote après le départ de Madame le Maire.

Le Maire quitte la salle.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après examen du Compte administratif,
le Maire quittant la salle du conseil à l'occasion du vote,
après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** des suffrages exprimés : (Monsieur SILVE Didier votant contre)
-ADOPTE le compte administratif communal 2015

3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif et dont les résultats conformément au compte de gestion, font apparaître :

Un excédent de la section d'investissement de	1 591 363,73 €
Un excédent de la section de fonctionnement de	3 998 820,03 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de	149 489,72 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de
L'exercice 2015 comme suit :

Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté 3 998 820,03 €

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** des suffrages exprimés : (Monsieur SILVE Didier votant contre)

-**ADOPTE** l'affectation des résultats telle que présentée.
-**DIT** que ces écritures seront reprises au Budget.

4 – ADOPTION DES RESTES A REALISER

Madame le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2015, et que le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter sur l'exercice 2016 ressort à la somme de 149 489,72 €.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante, d'adopter les restes à réaliser et de les intégrer au Budget 2015.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

-**ADOPTE** l'état des restes à réaliser dont les montants figurent ci-dessus,
-**DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2015.

5 – FIXATION DU TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Considérant que la commune dispose de finances saines avec un taux d'endettement faible,

Considérant que du fait de sa gestion, la commune dispose d'un excédent budgétaire,

Considérant l'augmentation générale de l'assiette des taxes locales,

Considérant l'augmentation envisagée des taxes relevant des Conseil départemental et Communauté des Communes du Golfe de Saint Tropez,

Considérant que les taxes communales sont restées inchangées ces 4 derniers exercices,

Vu qu'il y a lieu, dans un contexte général de morosité, d'adresser un message positif même symbolique à l'attention des familles d'actifs et des entreprises commerciales en particulier,

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante, d'**adopter une baisse de 1% sur les revenus attendus** des taxes locales comme suit, soit le même pourcentage que l'évolution des bases de fiscalité :

	Taux 2014	Taux 2015	**taux 2016**
Taxe d'habitation	12.18	12.18	**12.06**
Taxe foncière bâti	9.79	9.79	**9.69**
Taxe foncière non bâti	34.88	34.88	**34.53**
CFE	20.38	20.38	**20.18**

Le produit attendu pour 2016 s'élevant à 4 064 089 €.

Didier SILVE : J'ai demandé à ce que la baisse des impôts compense l'augmentation des bases à l'euro près. J'en avais parlé lors de la commission des finances.

Anne-Marie WANIART : Nous avions déjà envisagé cette issue avant.

Didier SILVE : Pour la CFE, l'assiette a baissé. Vous avez des leviers sur les ménages, des leviers sur les entreprises. En local, 1 million d'euros dépensé auraient rapporté de la vitalité économique.

Anne-Marie WANIART : La CFE a baissé pour tout le Golfe et elle baisse chez nous suite à une correction effectuée par les services fiscaux.

Didier SILVE : Merci de rendre l'argent que vous n'arrivez pas à dépenser.

Anne-Marie WANIART : Nous sommes non dispendieux.

Didier SILVE : Cavalaire a baissé ses impôts.

Eric GUILLEC : Ils avaient également eu à les augmenter.

Anne-Marie WANIART : Tant mieux s'ils s'en sortent mieux aujourd'hui. Nous, nous avons maintenus sans augmenter nos taux depuis 4 ans.

Didier SILVE : Par l'effet base, ça augmente toujours.

Anne-Marie WANIART : Ca augmente pour tout le monde. Si on baisse, c'est que l'on a les moyens et je suis fière de dire que nous allons baisser les impôts grâce une gestion saine de nos finances.

Eric GUILLEC : Nous avons des objectifs et nous n'allons pas dépenser pour le plaisir.

Didier SILVE : Dépensez au moins le prévisionnel. Pense à ton entreprise !

Eric GUILLEC : La Mairie est une entreprise comme une autre. Nous continuerons notre gestion même si nous écoutons tes remarques.

Damien REY-BROT : Quel intérêt de garder l'argent si il ne nous rapporte pas.

Eric GUILLEC : Nous n'allons pas devenir non plus une banque.

Damien REY-BROT : Non mais nous pouvons lancer des projets.

Eric GUILLEC : Je ne suis pas obligé d'inventer des projets uniquement pour dépenser. C'est vrai qu'aujourd'hui les projets sont plus longs à sortir qu'avant. La durée double ou triple dorénavant.

Damien REY-BROT : On peut embaucher 2 policiers parce qu'on en a besoin ou mettre de la videosurveillance.

Anne-Marie WANIART : Nous en en avons déjà parlé et c'est de plus en plus compliqué.

La question est mise aux voix:

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

-**ADOPTE** la présente modification à la baisse des taxes locales,
-**DIT** que la recette sera inscrite au budget
-**MANDATE** le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à cet effet.

6 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 et expose les conditions dans lesquelles celui-ci a été élaboré.

Elle rappelle que les subventions ont été attribuées lors du conseil municipal du 10 mars 2016.

Toutefois, elle rappelle que conformément à la délibération n° 15/74 du 26/10/2015 la commune a souhaité soutenir l'association Familiale Laïque Transition dans le cadre de la convention trait d'union » qui lutte contre les violences familiales, en partenariat avec la gendarmerie nationale. Aussi pour continuer dans cette voie, elle demande au conseil municipal d'accorder également une subvention de 1 000 €

Damien REY-BROT : Il y a une baisse des charges de personnel.

Anne-Marie WANIART : En effet, nous avons du personnel qui part en retraite et donc un personnel plus jeune. Nous optimisons les heures supplémentaires et réduisons les congés maladie. Mais nous ne réduisons pas les rémunérations de façon globale.

Damien REY-BROT : Le budget prévisionnel de l'Office de tourisme est de 70 000 € alors que le montant de la taxe de séjour est de 160 000 € ?

Didier SILVE : L'affectation naturelle de la taxe de séjour est le tourisme.

Anne-Marie WANIART : Oui mais cette affectation ne se fait pas uniquement par l'Office de tourisme.

Damien REY-BROT : Ce sera évolutif en fonction du projet ?

Anne-Marie WANIART : Tout à fait et nous les modifierons en fonction des besoins avec avis des membres du Conseil. A noter que beaucoup de dépenses sont engagées par la commune. Dans le cadre de l'Office, c'est la commune qui investit.

Didier SILVE : On a mis 400 000 €. On ne dépensera pas 1 €.

Anne-Marie WANIART : L'office municipal de tourisme ouvre dès demain avec un local aménagé en moins de deux mois. Le mobilier et les bornes Wi-Fi ont été commandés. L'année prochaine, on prévoit en effet de plus grands locaux, pour avoir un accueil touristique de qualité comme le mérite notre commune.

Didier SILVE : Vous allez dépenser l'argent des professionnels.

Anne-Marie WANIART : Des clients puisque selon la loi, les professionnels ne sont que collecteurs, ce qui est déjà assez contraignant pour eux.

Didier SILVE : Certaines communes conventionnent avec AirBNB pour la collecte de la taxe de séjour.

Anne-Marie WANIART : Nous allons resserrer notre collecte dans les prochains mois. Jusqu'à présent, l'accueil touristique se faisait en mairie ou via des commerçants. Nous souhaitons rendre ce service à nos visiteurs. L'accueil se fera sur l'aire de loisirs.

Anne-Marie WANIART : Eric peut vous présenter également le projet de l'Hôtel de ville.

Eric GUILLEC : Nous allons redistribuer les espaces de l'Hôtel de ville et disposer un étage supplémentaire. Et nous aurons également une salle du Conseil municipale repensée.

Didier SILVE : Au moins, aujourd'hui, c'est une ambiance intime.
Vous savez, je n'ai jamais de question, juste des remarques. Je vais vous rassurer, c'est un vote d'espoir. J'espère que le contribuable aura un retour sur investissement. Je sais que vous vous employez aux contrats d'objectifs, aux projets, aux subventions. Etc. Vous pourriez demander la DETR !

Anne-Marie WANIART : Comme je vous l'ai déjà dit, nous ne pouvons prétendre à la DETR à cause de notre potentiel fiscal.

Didier SILVE : Vous avez aussi l'ADEME… c'est un vote de confiance.

Eric GUILLEC : Ne demandons pas trop de subventions car sinon, nous risquons d'avoir encore trop d'argent à dépenser.

Séverine VILLETTE : L'année prochaine, vous nous direz stop aux dépenses.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des membres présents,
-APPROUVE le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement	:	10 035 613.00 €
Section d'investissement	:	6 116 415.00 €

Départ d'Elsa GURNARI - 20H06.

7 – BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, présente au conseil municipal le budget primitif 2016 de l'office de tourisme et expose les conditions dans lesquelles celui-ci a été élaboré.

Elle informe le conseil municipal que, lors de sa réunion le 24 mars 2016, le conseil d'exploitation a donné un avis favorable au budget. Elle rappelle qu'une subvention a été votée lors du conseil municipal du 10 mars 2016.

Le budget se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Charges à caractère général	15 470 €
	Charges de personnels et frais assimilés	54 530 €
	Total	**70 000 €**
Recettes	Dotations et participations	70 000 €
	Total	**70 000 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		-
Recettes		-

Vu l'article L 2221-11 du CGCT,
Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation,
La question est mise aux voix.
LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

- APPROUVE le budget primitif de l'office de tourisme 2016 de l'office de tourisme et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **70 000 €.**

8 – FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE – INSTALLATION DE POMPE A CHALEUR A L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Considérant que dans le cadre d'une enveloppe exceptionnelle de soutien à l'investissement public locale, l'Etat propose de rendre éligibles au financement, des opérations portant transition énergétique dont la mise en place de pompes à chaleurs,
Considérant que la commune envisage de remplacer le système de chauffage électrique de l'Ecole élémentaire par l'installation d'une pompe à chaleur plus économique, plus efficace et donc, plus écologiques,

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à solliciter dans le cadre de ce fonds, une aide financière pour l'installation de ce dispositif.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

-AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat pour l'installation d'une pompe à chaleur dans l'Ecole élémentaire.
-DIT que la recette sera inscrite au budget

9 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE – TRANCHE 2 – TRAVAUX DE LA MORT DU LUC

Monsieur Eric GUILLEC, Adjoint aux Travaux, expose :

Considérant qu'une première phase avait été engagée pour sécuriser la route de la Mort du Luc,
Considérant qu'après accord des riverains, il y avait nécessité à finaliser cette opération par des travaux sur un deuxième tronçon avec effacement et enfouissement de réseaux ainsi reprofilage de la bande de roulement,
Considérant que cette opération revêt un caractère extra communal impactant nombre d'usagers des communes de la presqu'ile,
Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à solliciter un concours financier du Département du Var à raison de 80% du montant hors taxe des travaux d'enrobé estimés à 125 650 € HT.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :
-AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière du Conseil départemental du Var,
-DIT que la recette sera inscrite au budget

10 – CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR PASSERELLE DE TELERELEVE

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

Par un contrat de délégation de service public (DSP) en date du 1er janvier 2014, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) a confié à la CMESE, la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.

Le contrat de délégation prévoit le déploiement de solutions de télérelevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire du SIDECM à l'horizon 2016.
M2O est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données pouvant être remontées via les réseaux développés pour le télérelevé des compteurs d'eau.

Le CMESE a sollicité M2O afin que cette dernière réalise les prestations de télérelevé sur le territoire du SIDECM.

Le télérelevé des compteurs d'eau est un système innovant fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il utilise une technologie avancée couplant la radio et internet.
Chaque compteur est équipé d'un enregistreur, qui analyse en permanence les index et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement du service des eaux.

La passerelle reçoit, stocke et retransmet par GPRS les informations reçues des enregistreurs environnants. Sa localisation répond à des conditions précises dont l'installation d'une ou deux antennes sur un toit et le raccordement à un point électrique.

L'hébergeur est propriétaire d'un site nécessaire à M2O pour implanter une passerelle afin d'assurer le service de télérelevé et ainsi participer à l'accomplissement, pour le compte du SIDECM, de la mission de son service de distribution d'eau.

Le site de l'hébergeur a été sélectionné pour recevoir une passerelle à titre gratuit. L'hébergeur accepte l'implantation de cet équipement dans les conditions prévues aux présentes. Les caractéristiques techniques relatives à la passerelle de télérelevé sont décrites dans le dossier technique de l'annexe 2 de la présente autorisation d'occupation temporaire.

Au vu de ces éléments, il est demandé aux membres présents, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec M2O pour l'occupation domaniale pour passerelle de télérelevé.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

11- CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE DE REPETEURS DE M2O SUR LES SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE GASSIN

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose,

Par un contrat de délégation de service public (DSP) en date du 1er janvier 2014, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM) a confié à la CMESE, la gestion de son service de production et de distribution de l'eau potable.
Le contrat de délégation prévoit le déploiement de solutions de télérelevé des compteurs d'eau sur l'ensemble du territoire du SIDECM à l'horizon 2016.

M2O est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelevé des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données pouvant être remontées via les réseaux développés pour le télérelevé des compteurs d'eau.

Le CMESE a sollicité M2O afin que cette dernière réalise les prestations de télérelevé sur le territoire du SIDECM.

Le télérelevé des compteurs d'eau est un système innovant fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il utilise une technologie avancée couplant la radio et internet.

Chaque compteur est équipé d'un enregistreur, qui analyse en permanence les index et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement du service des eaux.

Le répéteur reçoit et retransmet par ondes radio, les informations reçues de plusieurs compteurs d'eau, servant de relais entre les compteurs et une passerelle. Sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio. Il est, dans la plupart des cas, posé sur candélabre. Lorsque ceux-ci sont inexistants ou lorsque les conditions radio sont particulières, la pose sur des descentes d'eau pluviales d'immeubles est nécessaire après accord du propriétaire.

A noter que les ondes radio diffusées entre enregistreurs, répéteurs et passerelle sont de très faible puissance, de très faible durée et totalement inoffensives.

La mise en place de répéteurs participe à l'accomplissement, pour le compte du SIDECM, de la mission de son service de distribution d'eau et, à ce titre, justifie l'octroi, par la Ville, de la présente autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit.

Au vu de ces éléments, il est demandé aux membres présents, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec M2O pour l'occupation domaniale de répéteurs sur les supports d'éclairage public et pour l'occupation domaniale pour une passerelle de télérelevé.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

12- INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE : FERMETURE DE CLASSE

Madame Séverine VILLETTE, Adjointe au Maire, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la lettre reçue le 4 février 2016, l'Inspection de l'Education Nationale a informé la commune de la fermeture envisagée d'une classe considérant une moyenne de 24 élèves par classe.

Vu la réponse de la commune informant l'inspection d'académie que selon ses calculs prévisionnels fondés sur les naissances et les enfants scolarisés à Gassin, il fallait envisager en cas de fermeture d'une classe une moyenne minimale de 26 enfants par classe, hors attribution prochaine des logements des Marines de Gassin, Résidence Neptune.

Vu la lettre en date du 4 mars 2016, de Monsieur l'Inspecteur d'académie maintenant sa décision de fermer une classe à l'école élémentaire.

Considérant, qu'après attache avec l'Inspecteur d'académie, ce dernier a confirmé à Madame l'Adjointe qu'à la rentrée prochaine, en cas de hausse des effectifs, une classe supplémentaire serait immédiatement ouverte.

Considérant les intérêts de la population de la commune de Gassin et les soucis légitimes des parents d'élèves,

Considérant l'avis DEFAVORABLE de la Commission des Ecoles du 24 mars 2016,

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de s'exprimer contre cette décision de fermeture de classe.

Isabelle CAVASSE : Y-a-t-il des forains dans le décompte ?

Séverine VILLETTE : Oui ils y sont déjà.

Didier SILVE : Y-a-t-il des dérogations ?

Anne-Marie WANIART : Oui bien entendu. Ces dérogations s'équilibrent.

Séverine VILLETTE : Nous sommes très sourcilleux sur cette question. En la matière, on ne m'aime pas mais je ne suis pas là pour ça.

Didier SILVE : Il faut taxer les logements vacants.

Anne-Marie WANIART : Nous le faisions et lorsque nous l'avions décidé, cela avait fait débat à l'époque.

Didier SILVE : Vous vous étonnez qu'il y a fermeture de classe alors que vous avez perdu des habitants. Mais l'inspecteur n'est pas idiot. S'il doit rouvrir une classe, il le fera.

La question est mise aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** des suffrages exprimés :

-EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la proposition de l'IA-DASEN,
-INVITE l'académie à reconsidérer sa décision et **TIENT POUR ENGAGEMENT** l'ouverture d'une classe supplémentaire au cas où les effectifs seraient supérieurs aux prévisions.
-MANDATE le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à cet effet.

Damien REY-BROT : je tiens à faire remarquer que par respect pour le travail du personnel, nous sommes restés. Si nous nous étions levés, vous n'auriez pas eu le quorum et vous n'auriez pu voter le budget.

Anne-Marie WANIART : En effet, nous avons beaucoup de malades ce jour.

Didier SILVE : en tout cas, si nous nous étions levés.

Jean-Claude CELSE : C'était tentant semble-t-il.

Anne-Marie WANIART : En étant restés, vous montrez que vous agissez en minorité responsable. Sinon, vous auriez été une réelle opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

Gassin, le 5 avril 2016
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

Les présentes délibérations ont fait l'objet d'un affichage et ont été remises au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité le 5 avril 2016. A compter du 5 avril 2016, elles peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon durant 2 mois.